

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 951

31 mars 2016

### SOMMAIRE

A.G.P. S.A. ....	45606	Orchis Développement S.A. ....	45612
Airport Center Luxembourg GmbH .....	45608	Orion Master III Luxembourg S.à r.l. ....	45612
Alpha Trains HWN S.à r.l. ....	45639	Orpalux Immobilière S.C.I. ....	45615
Badby Holding (Worcester) S.à r.l. ....	45621	OSTD Investments S.A., SPF .....	45617
Badby Properties (Worcester) S.à r.l. ....	45619	Patron Felton S.à r.l. ....	45619
e2co S.A. ....	45605	Patron Russell S.à r.l. ....	45621
Eurofins Analyses Environnementales pour les Industriels France LUX Holding .....	45637	Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l. ....	45623
Immèo Berlin Prime S.à r.l. ....	45638	Portugal Real Estate Opportunities Fund (S.C.A.) SICAV-SIF .....	45623
Kaya Finance S.A. ....	45633	RDF Constructions S.A. ....	45635
Kaymu Holding S.à r.l. ....	45633	Rollingergrund Immo S.A. ....	45634
Korea Property Company Sà r.l. ....	45633	Saputo Europe Holdings S.à r.l. ....	45635
Lakeside Corporation S.à r.l. ....	45630	Serrano S.A. ....	45637
Lamazère S.A. ....	45605	Stafford Sicav .....	45635
Lux Schum S.A. ....	45630	Synchan Management Invest S.C.A. ....	45602
Magenta Investment Luxembourg SA .....	45625	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ....	45648
NSS New Luxco S.A. ....	45638	Valeant International Luxembourg S.à r.l. ...	45609
NTC Holding G.P. & Cie S.C.A. ....	45638		

**Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 122.468.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fifteen, on eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) in liquidation, having its registered office at 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 122468 incorporated pursuant to a notarial deed on 27 November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 125 on 6 February 2007 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to deed enacted by the undersigned notary on 4 December 2015 pursuant to which the Company has been put into liquidation, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs Alexandra Mourton, private employee, with professional residence at 11 Avenue Emile Reuter, L -2420 Luxembourg, who appointed herself as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mr Aurélien Proust, private employee, with professional residence at 11 Avenue Emile Reuter, L -2420 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1.- Presentation of the liquidator's report;
- 2.- Designation of the liquidation auditor;
- 3.- Presentation of the liquidation auditor's report on the liquidation;
- 4.- Approval of the liquidation accounts;
- 5.- Discharge to the liquidator, to the liquidation auditor and to any officers of the Company;
- 6.- Closing of the liquidation;
- 7.- Designation of the place where the records and documents of the Company will be kept for a period of five years;
- 8.- Manner how the assets if any will be put at the disposal of the shareholder(s) or the creditor(s), as the case may be;

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed, for registration purposes.

III.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered mail on 10 December 2015.

IV.- It appears from the attendance list, that out of the 2,551,622 A ordinary shares in circulation, 3,331 B ordinary shares in circulation and the sole Manager share, 2,337,391 A ordinary shares, 779 B ordinary shares and the sole Manager share are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting has taken notice of the report of the liquidator CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., for having read it.

The report of the liquidator, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidation auditor, AUDIEX S.A., with its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 65469.

*Third resolution*

The General Meeting has taken notice of the report of the liquidation auditor for having read it.

The report of the liquidation auditor, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The General Meeting decides to accept the conclusions of the liquidation auditor’s report issued by AUDIEX S.A., and to approve the liquidation accounts.

The General Meeting decides to give full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to AUDIEX S.A., prenamed, for its work of supervision carried out this day and to the liquidator CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l.

The General Meeting furthermore decides to give full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to the members of the conseil de surveillance and to the statutory auditor.

*Fifth resolution*

The General Meeting decides to pronounce the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

*Sixth resolution*

The General Meeting decides the books and documents of the Company shall be deposited during five years at 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

*Seventh resolution*

The General Meeting decides that, as the case may be, the sums and assets due to the creditor(s) or to the shareholders, any, which it has not been possible to deliver to them, will be deposited in escrow at the Caisse de Consignation.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mil quinze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S’est réunie:

L’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A., en liquidation volontaire, avec siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 122468, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 125 du 6 février 2007 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 4 décembre 2015 suivant lequel la Société a été mise en liquidation volontaire, non encore publié au Mémorial C.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Alexandra Mourton, employée privée, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, qui se désigne comme secrétaire.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aurélien Proust, employé privé, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Présentation du rapport du liquidateur;
- 2.- Nomination du commissaire à la liquidation;
- 3.- Présentation du rapport du commissaire à la liquidation sur la liquidation;
- 4.- Approbation des comptes de liquidation;
- 5.- Décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux organes de la Société;
- 6.- Clôture de la liquidation;
- 7.- Désignation du lieu où seront conservés les livres et documents de la Société pendant le délai de 5 ans;
- 8.- Pour autant que de besoin, mesures en vue de la consignation des actifs le cas échéant revenant au(x) créancier(s) ou aux actionnaires;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire soussigné aux fins d'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour par lettres recommandées envoyées en date du 10 décembre 2015.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 2.551.622 actions ordinaires A en circulation, 3.331 actions ordinaires B en circulation et de l'action de commandité, 2.337.391 actions ordinaires A en circulation, 779 actions ordinaires B en circulation et l'action de commandité sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l. en sa qualité de liquidateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexé au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport de AUDIEX S.A., en sa qualité de commissaire à la liquidation, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexé au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale adopte les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation et approuve les comptes de liquidation.

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour et au liquidateur CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l.

L'Assemblée Générale donne en outre décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction aux membres du conseil de surveillance et au commissaire aux comptes.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L - 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide, pour autant que de besoin, que les sommes et valeurs revenant au(x) créancier(s) ou aux actionnaires le cas échéant et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront consignées à la Caisse de Consignation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandra Mourton, Aurélien Proust, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 41256. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008758/161.

(160008503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**e2co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 73.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016050214/14.

(160008801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Lamazère S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, trente décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LAMAZERE S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 19.128, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alsrs de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 18 mai 1982 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377 du 11 février 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l' «Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;

- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;

- Clôture de la liquidation;

- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/97. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050216/70.

(160009143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**A.G.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.100.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, trente décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «A.G.P. S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 142.100, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK en date du 03 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2585 du 22 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BERTRAND, employée, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/104. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050219/68.

(160009285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Pirret.

R.C.S. Luxembourg B 39.228.

L'An deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société G-FINANCE SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2350 LUXEMBOURG, 3, rue Jean Piret, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro B 94.993,

ici représenté par Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, étant l'actionnaire unique de "Airport Center Luxembourg GmbH" (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 LUXEMBOURG, constituée suivant acte notarié du 27 décembre 1991 reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro 276 du 25 juin 1992 et modifié en dernier lieu suivant acte notarié reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2003, publié au Mémorial numéro 68 du 19 janvier 2004.

L'actionnaire unique de la Société a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient l'ensemble des quinze mille (15.000) actions de la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. L'ordre du jour sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 2. «Gegenstand» des Statuts de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

"Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Verwaltung und die wirtschaftliche Nutzung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Form aufnehmen und durch Privatplazierung, Schuldverschreibungen und Schuldpapiere ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft (durch Kredite, Vorauszahlungen, Bürgschaften, oder Sicherheiten oder anderweitig) zu Gunsten der gleichen Gruppe angehörigen Gesellschaften und Unternehmen beziehungsweise in welchen die Gesellschaft beteiligt ist (einschließlich Up-Stream und Cross-Stream), etwaige Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen nehmen und alle Operationen durchführen die sie als notwendig oder nützlich für die Erfüllung und Entwicklung ihres Zwecks erachtet.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen in irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausüben. Sie ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen zu eröffnen und zu führen."

2. Adaptation de l'article 5. «Übertragung von Gesellschaftsanteilen» des Statuts de manière à y prévoir que toute cession de parts sociales devra se faire dans le respect du pacte d'associé en vigueur entre les associés de la Société dont tout cessionnaire devra avoir pris connaissance.

Ensuite les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de manière à lire:

" **Art. 2. Gegenstand.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Verwaltung und die wirtschaftliche Nutzung von Immobilien.



Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Form aufnehmen und durch Privatplatzierung, Schuldverschreibungen und Schuldpapiere ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft (durch Kredite, Vorauszahlungen, Bürgschaften, oder Sicherheiten oder anderweitig) zu Gunsten der gleichen Gruppe angehöriger Gesellschaften und Unternehmen beziehungsweise in welchen die Gesellschaft beteiligt ist (einschließlich Up-Stream und Cross-Stream), etwaige Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen nehmen und alle Operationen durchführen die sie als notwendig oder nützlich für die Erfüllung und Entwicklung ihres Zwecks erachtet.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen in irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausüben. Sie ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen zu eröffnen und zu führen"

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.** Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen wird zu jedem Zeitpunkt, gemäß den anwendbaren Bestimmungen der Gesellschaftsvereinbarung, falls anwendbar, ausgeführt. Ein Erwerber von Gesellschaftsanteilen wird über die Gesellschaftsvereinbarung vor der Abtretung der Gesellschaftsanteile in Kenntnis gesetzt.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 6 und 7 von Artikel 189 des Gesetzes von 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetze, festgelegt.

Die Anteilsübertragungen müssen in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde festgestellt werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft mitgeteilt oder von ihr in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde angenommen worden sind.“

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016050226/95.

(160008747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Valeant International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.340.188.094,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.009.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Valeant Pharmaceuticals International, Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of the Province of British Columbia, Canada, having its head office at 2150, St. Elzéar Blvd. West Laval, QC H7L 4A8, Canada, and registered with the Registrar of Companies for the Province of British Columbia Incorporation Number C0977395,

here duly represented by Mr. Philipp Metzschke, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Valeant International Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 182.009, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on 25 November 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 13, dated 2 January 2014 (the “Company”). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, prenamed, dated 26 February 2014 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1197 on 12 May 2014.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company resolves upon the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one billion one hundred seventy-seven million eight hundred twenty-nine thousand two hundred thirty euro (EUR 1,177,829,230), in order to raise it from its current amount of one billion one hundred sixty-two million three hundred fifty-eight thousand eight hundred sixty-four euro (EUR 1,162,358,864) to two billion three hundred forty million one hundred eighty-eight thousand ninety-four euro (EUR 2,340,188,094), through the issue of one billion one hundred seventy-seven million eight hundred twenty-nine thousand two hundred thirty (1,177,829,230) shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “New Shares”).

#### *Subscription and Payment*

All the New Shares are subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, through a contribution in kind consisting of a claim held by the Sole Shareholder against the Company having an aggregate value of eleven billion seven hundred seventy-eight million two hundred ninety-nine thousand two hundred ninety nine euro (EUR 11,778,299,299), being the equivalent of thirteen billion three hundred thirty-three million thirty-four thousand eight hundred and six United States dollars and eighty-one cents (USD 13,333,034,806.81) pursuant to the USD/EUR exchange rate as of 15 September 2015 being one point one three two United States dollar (USD 1.132) for one euro (EUR 1.00) (the “Contribution”).

The total amount of the Contribution is allocated as follows:

- one billion one hundred seventy-seven million eight hundred twenty-nine thousand two hundred thirty euro (EUR 1,177,829,230) to the share capital of the Company; and
- ten billion six hundred million four hundred seventy thousand sixty-nine (EUR 10,600,470,069) to the share premium account of the Company

Evidence of the existence and of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary through a Free Transferability and Valuation Certificate.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“**Art. 6.** The Company's share capital is set at two billion three hundred forty million one hundred eighty-eight thousand ninety-four euro (EUR 2,340,188,094) represented by two billion three hundred forty million one hundred eighty-eight thousand ninety-four (2,340,188,094) shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 8,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

Valeant Pharmaceuticals International, Inc., une société constituée et existante sous les lois de la province de British Columbia, Canada, ayant son siège social à 2150, St. Elzéar Blvd. West Laval, QC H7L 4A8, Canada, enregistrée sous le numéro C0977395 auprès du Registrar of Companies for the Province of British Columbia,

ici représentée par Maître Philipp Metzschke, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Valeant International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.009, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 1325 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 13, daté du 2 janvier 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Maître Henri Beck, prénommé, daté du 26 février 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 12 mai 2014.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide l'adoption des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un milliard cent soixante-dix-sept millions huit cent vingt-neuf mille deux cent trente euros (EUR 1.177.829.230) afin de porter son montant actuel d'un milliard cent soixante-deux millions trois cent cinquante-huit mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 1.162.358.864), à deux milliards trois cent quarante millions cent quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.340.188.094), par l'émission de milliard cent soixante-dix-sept millions huit cent vingt-neuf mille deux cent trente (1.177.829.230) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Souscription et paiement*

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, par le biais d'un apport en nature portant sur une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société d'une valeur totale de onze milliards sept cent soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 11.778.299.299), étant l'équivalent de treize milliards trois cent trente-trois millions trente-quatre mille huit cent six US dollars et quatre-vingt cents (USD 13.333.034.806,81) d'après le taux d'échange USD/EUR en vigueur le 15 septembre 2015 étant d'un virgule un trois deux US dollars (USD 1,132) pour un euro (EUR 1,00) (l'«Apport»).

Le montant total de l'Apport est réparti de la manière suivante:

- un milliard cent soixante-dix-sept millions huit cent vingt-neuf mille deux cent trente euros (EUR 1.177.829.230) au capital social de la Société; et
- dix milliards six cent millions quatre cent soixante-dix mille soixante-neuf euros (EUR 10.600.470.069) au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport ont été apportées au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doit désormais être lus de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux milliards trois cent quarante millions cent quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.340.188.094) représenté par deux milliards trois cent quarante millions cent quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatorze (2.340.188.094) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 8.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/324. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008800/124.

(160008253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Orchis Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052383/10.

(160010881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Orion Master III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.853.

In the year two thousand fifteen, on the twenty second day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion European Partner III B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) having its registered office at Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, registered with the trade register of the Netherlands Chamber of Commerce under number 34303278, holding the shares of the Company for the account of Orion European Real Estate Fund III C.V., a limited partnership (Commanditaire Vennootschap) governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34305573, acting through its general partner Orion Fund III Partner L.P., a Delaware limited partnership, with its registered office in 1000 N West Street, Suite 1200, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America (the "Sole Member"),

here represented by Monsieur Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given on 21 and 22 December 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Orion Master III Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140853, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, dated 4 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2162 on 5 September 2008. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 janvier 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°692 on 12 mars 2015.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand six hundred and fifty euros (EUR 17,650.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifty eight thousand eight hundred and fifty euros (EUR 158,850.-) to one hundred forty one thousand two hundred euros (EUR 141,200.-) through the cancellation by the Company of all the class I shares with a nominal value of twenty five euros each (EUR 25.-);

2. Subsequent restatement of articles 5 paragraphs 1 to 4 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

Following the redemption of all the class I shares by the Company, the Sole Member resolves to reduce the Company's share capital by an amount of seventeen thousand six hundred and fifty euros (EUR 17,650.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifty eight thousand eight hundred and fifty euros (EUR 158,850.-) to one hundred forty one thousand two hundred euros (EUR 141,200.-) through the cancellation by the Company of all the class I shares with a nominal value of twenty five euro each (EUR 25.-).

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5 paragraphs 1 to 4 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred forty one thousand two hundred euros (EUR 141,200.-) divided into seven hundred and six (706) class A shares, seven hundred and six (706) class B shares, seven hundred and six (706) class C shares, seven hundred and six (706) class D shares, seven hundred and six (706) class E shares, seven hundred and six (706) class F shares, seven hundred and six (706) class G shares and seven hundred and six (706) class H shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares and class H shares are collectively referred to as the "Shares".

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be as provided by these articles of association or by the law.

The authorized corporate capital of the Company is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty million (20,000,000) class A shares and/or class B shares and/or class C shares and/or class D shares and/or class E shares and/or class F shares and/or class G shares and/or class H shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion European Partner III B.V., une private limited liability company régie par le droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, et enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34303278, détenant les parts sociales de la Société (définie ci-dessous) pour le compte d'Orion European Real Estate Fund III C.V., un limited partnership (Commanditaire Vennootschap) régi par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculé à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34305573, agissant par le biais de son associé commandité Orion Fund III Partner L.P., un limited partnership du Delaware, avec siège social au 1000 N West Street, Suite 1200, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 21 et 22 décembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Orion Master III Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140853, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, demeurant à Sanem en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous n° 2162 le 5 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 692, en date du 12 mars 2015.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille six cent cinquante euros (EUR 17.650,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 158.850,-) à cent quarante-et-un mille deux cent euros (EUR 141.200,-), par l'annulation de toutes les parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Refonte subséquente des paragraphes 1 à 4 de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte et requière le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite au rachat de de toutes les parts sociales de catégorie I par la Société, l'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille six cent cinquante euros (EUR 17.650,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 158.850,-) à cent quarante-et-un mille deux cent euros (EUR 141.200,-), par l'annulation de toutes les parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte des paragraphes 1 à 4 de l'article 5 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-et-un mille deux cent euros (EUR 141.200,-), divisé en sept cent six (706) parts sociales de catégorie A, sept cent six (706) parts sociales de catégorie B, sept cent six (706) parts sociales de catégorie C, sept cent six (706) parts sociales de catégorie D, sept cent six (706) parts sociales de catégorie E, sept cent six (706) parts sociales de catégorie F, sept cent six (706) parts sociales de catégorie G et sept cent six (706) parts sociales de catégorie H, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G et parts sociales de catégorie H sont collectivement mentionnées en tant que "Parts Sociales".

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont tels que prévus dans les présents statuts ou dans la loi.

Le capital autorisé est de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie A et/ou parts sociales de catégorie B et/ou parts sociales de catégorie C et/ou parts sociales de catégorie D et/ou parts sociales de catégorie E et/ou parts sociales de catégorie F et/ou parts sociales de catégorie G et/ou parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11806. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052385/145.

(160010834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Orpalux Immobilière S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue Wollefshiel.

R.C.S. Luxembourg E 3.926.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Daniel Valentin Guillaume PAX, employé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 février 1967, (numéro d'identification: 1967 0221 29909), demeurant à L-5899 Syren, 7, rue Wollefshiel, et

2) Madame Marie-France ORIGER, employée, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 octobre 1970, (numéro d'identification: 1970 1030 22594), demeurant à L-5899 Syren, 7, rue Wollefshiel,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté légale de biens, tel que ce régime se trouve établi par les articles 1400 et suivants du Code civil luxembourgeois.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations et constatations:

I. Que la société civile régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ORPALUX IMMOBILIERE S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-5899 Syren, 7, rue Wollefshiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3926, (numéro d'identification: 2008 70 01 165), (la "Société"), a été originairement constituée sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée "ORPALUX IMMOBILIERE S.A.", suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1032 du 6 octobre 2003,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 du 9 juin 2007, et

- Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1902 du 2 août 2008;

II. Que les comparants sont les seuls propriétaires et uniques associés (les "Associés") des parts sociales représentatives du capital social fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix euros (70,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux Associés comme suit:

- Monsieur Daniel Valentin Guillaume PAX, pré-qualifié, cinq cents parts sociales, . . . . . 500
- Madame Marie-France ORIGER, pré-qualifiée, cinq cents parts sociales, . . . . . 500

III. Que les Associés décident de dissoudre et de mettre en liquidation la Société, qui a interrompu ses activités.

IV. Que les Associés déclarent avoir pleine connaissance des Statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

V. Que la Société est actuellement encore propriétaire (sous son ancien numéro d'identification résultant de son ancienne forme juridique, à savoir: 2003 22 18 874) des éléments immobiliers suivants:

*Désignations*

Dans un immeuble en copropriété avec place et toutes autres appartenances et dépendances, sis à L-8280 Kehlen, 14, rue de Mamer, dénommé: "RESIDENCE AM KIEMERT II", inscrits au cadastre de la commune de Kehlen, section A de Kehlen comme suit:

- numéro 2123/6440, lieu-dit "rue de Mamer", place contenant 0 ares, 4 centiares;

- numéro 2123/6442, même lieu-dit, place contenant 0 ares, 34 centiares; et

- numéro 2123/6533, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 4 ares, 26 centiares,

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 001 UA 81, savoir la cave faisant . . . . . 4,001/1.000<sup>èmes</sup>

- le lot 002 UB 81, savoir l'emplacement intérieur faisant . . . . . 12,306/1.000<sup>èmes</sup>

- le lot 011 UA 00, savoir l'appartement-terrace, faisant . . . . . 200,335/1.000<sup>èmes</sup>

b) en copropriété et en indivision forcée:

DEUX CENT SEIZE virgule SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLIEMES (216,642 /1.000<sup>èmes</sup>) dans les parties communes, y compris le sol ou terrain,

dont la valeur vénale est évaluée d'un commun accord des Associés à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR).

#### *Origine de propriété*

La Société est devenue propriétaire des éléments immobiliers mentionnés ci-avant pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement, reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 novembre 2005, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 9 décembre 2005, volume 1510, numéro 93.

VI. Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société et, en cette qualité, ils requièrent le notaire instrumentant d'acter que:

- que l'actif est attribué à chacun des associés au prorata de sa contribution et participation, et
- que chaque associé prend à sa charge une proportion équivalente d'un éventuel passif subsistant et assure le paiement de toutes les dettes de la Société, même inconnues jusqu'à ce jour.

VII. Que, suite à ce qui précède, il est attribué dans le cadre de la dissolution/liquidation:

- à Monsieur Daniel Valentin Guillaume PAX, pré-qualifié, une moitié indivise des éléments immobiliers désignés ci-avant, et

- à Madame Marie-France ORIGER, pré-qualifiée, une moitié indivise des éléments immobiliers désignés ci-avant.

Lesdits éléments immobiliers seront repris avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes et sans garanties pour différences entre les mesures réelles et celles indiquées du cadastre, cette différence serait-elle même de plus ou de moins d'un vingtième.

VIII. Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

IX. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

X. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

XI. Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile des Associés à L-5899 Syren, 7, rue Wollefshiel.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun donnent pouvoirs à tous clercs et employés de l'Etude de la notaire soussignée, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte, et le notaire a certifié l'état civil sus-indiqué de toutes les parties à l'acte comme suit:

- celui du Mandataire, Monsieur Christian DOSTERT, sur base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 701010888271, expirant le 24 mars 2021;

- celui de Monsieur Daniel Valentin Guillaume PAX sur base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 736040250620, expirant le 24 mars 2016; et

- celui de Madame Marie-France ORIGER sur base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 7360402535, expirant le 31 juillet 2016.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22814. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C.RODENBOUR.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052386/106.

(160011291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---



**OSTD Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 200.910.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,  
Before Us, Maître Henri HELLINCKX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the “Meeting”) of OSTD Investments S.A., SPF, société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registered office is located at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 200910 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on 14 October 2015.

The Meeting was opened with Mrs. Maria TKACHENKO, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the “Chairman”),

who appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, professionally residing in Luxembourg (the “Secretary”).

The Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, professionally residing in Luxembourg (the “Scrutineer”, composing together with the Chairman and the Secretary, the board of the Meeting (the “Board”).

The Board of the Meeting having been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows (the “Agenda”):

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Issue of new shares;
3. Subscription to the new shares and related payment;
4. Amendment to Article 5.1.1. of the Company’s articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list (the “Attendance List”). This Attendance List, which has been duly signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, and the Board of the Meeting, will remain annexed to the present deed in order to be filed with it at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, which have been initialled “ne varietur” by the proxy-holder(s), shall also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and due knowledge of the Agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That, as a consequence of the entire share capital of the Company being present or represented, the present Meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all of the items composing the Agenda.

After having duly considered the items set out in the Agenda, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by incorporation of an amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) from the reserves so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand (31,000.-) euro represented by thirty-one thousand (31 000) shares with a nominal value of one (EUR 1.-) euro each to the new amount of seven hundred eighty one thousand euro (781,000.-) euro represented by seven hundred eighty one thousand (781,000) shares with a nominal value of one (EUR 1.-) euro each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to issue seven hundred fifty thousand (750 000) shares with a nominal value of one (EUR 1,-) euro each, having the same rights and obligations of the existing shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to transfer the amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) from the special reserve account of the Company to the Company’s share capital account as full payment for the issuance of the seven hundred fifty thousand (750,000) new shares and to allocate these new shares to the sole shareholder, without the payment by the shareholder of any portion of the issuing price, and the shareholder declared to accept these new shares.

The proof of the existence of the special reserve account has been given to the notary by the interim accounts of the Company hereto attached.

#### *Fourth resolution*

In order to reflect the capital increase here above resolved, the Meeting resolved to amend Article 5.1.1. of the Company's articles of association which reads as follows:

“ **Art. 5.1.1.** The Company's issued share capital is set at seven hundred eighty one thousand euro (EUR 781,000.-) consisting of seven hundred eighty one thousand (781,000) shares with a nominal value one (EUR 1.-) euro each”.

#### *Expenses - Valuation*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 2,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons they signed this deed with the notary.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l' «Assemblée») de la société OSTD Investments S.A., SPF, une société dûment constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200910, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 octobre 2015.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Maria TKACHENKO, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a désigné Madame Arlette SIEBENALER, en qualité de scrutateur, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Secrétaire le bureau de l'Assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire d'établir:

I. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant (l' «Ordre du Jour»):

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société;
2. Emission d'actions nouvelles;
3. Souscription aux actions nouvellement émises - paiement;
4. Modification de l'article 5.1.1. des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence (la « Feuille de Présence»), Cette Feuille de Présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentées, paraphées “ne varietur” par les parties comparantes, seront également annexes au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'Ordre du Jour préalablement à l'Assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que du fait que l'intégralité du capital social de la Société soit représentée à la présente Assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur tous les points de l'Ordre du Jour.

Après avoir dûment pris connaissance des points de l'Ordre du Jour, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société par incorporation au capital d'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) prélevé sur les réserves pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une mille (31 000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-)

chacune, au montant de sept cent quatre vingt et un mille euros (781.000,-) représenté par sept cent quatre vingt et un mille (781 000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a décidé de l'émission par la Société de sept cent cinquante mille (750 000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le montant d'un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) du comptes réserves au compte de capital social de la Société aux fins de paiement intégral pour la souscription aux sept cent cinquante mille (750 000) actions nouvelles et d'attribuer les dites actions nouvelles à l'actionnaire unique, et ce sans paiement par l'actionnaire d'un quelconque prix d'émission, l'actionnaire déclarant par ailleurs accepter les dites actions nouvelles.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par une situation intérimaire de la Société, laquelle restera annexée aux présentes.

*Quatrième résolution*

Afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société ci-avant décidée, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1.1. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 5.1.1.** La Société a un capital social émis de sept cent quatre vingt et un mille euros (EUR 781.000) représenté par sept cent quatre vingt-un mille (781 000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ».

*Frais - évaluation*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 2.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41897. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052387/140.

(160011069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Badby Properties (Worcester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Patron Felton S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 201.953.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December,  
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Patron Russell S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 201.955 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Isabel DIAS, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the twenty thousand (20,000) shares, with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the entire share capital of Patron Felton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 201.953 (the Company). The Company was incorporated on 26 November 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Modification of the registered name of the company into “Badby Properties (Worcester) S.à r.l.” and amendment of Article 1 of the Articles;

2. Miscellaneous

IV. The Sole Shareholder takes the following resolution:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Patron Felton S.à r.l.” to “Badby Properties (Worcester) S.à r.l.” and to consequently amend Article 1 of the Articles as follows:

“ **Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Badby Properties (Worcester) S.à r.l." (the Company).”.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the shareholder, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre,

par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît

Patron Russell S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.955 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, représentant l'entier capital social de Patron Felton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.953 (la Société). La Société a été constituée le 26 novembre 2015 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Badby Properties (Worcester) S.à r.l.» et modification de l'article premier des Statuts;

2. Divers

IV. L'Associé Unique prend la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Patron Felton S.à r.l.» en «Badby Properties (Worcester) S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article premier des Statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Badby Properties (Worcester) S.à r.l.» (ci-après, la Société).».

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des associés, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/341. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052400/98.

(160010912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Badby Holding (Worcester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Patron Russell S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 201.955.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December, before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Sunflower S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.288 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Isabel DIAS, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the twenty thousand (20,000) shares, with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the entire share capital of Patron Russell S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 201.955 (the Company). The Company was incorporated on 26 November 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Modification of the registered name of the company into “Badby Holding (Worcester) S.à r.l.” and amendment of Article 1 of the Articles;

2. Miscellaneous

IV. The Sole Shareholder takes the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Patron Russell S.à r.l.” to “Badby Holding (Worcester) S.à r.l.” and to consequently amend Article 1 of the Articles as follows:

“ **Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “Badby Holding (Worcester) S.à r.l.” (the Company).”.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the shareholder, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre,

par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît

Sunflower S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.288 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, représentant l'entier capital social de Patron Russell S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.955 (la Société). La Société a été constituée le 26 novembre 2015 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Badby Holding (Worcester) S.à r.l.» et modification de l'article premier des Statuts;

2. Divers

IV. L'Associé Unique prend la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Patron Russell S.à r.l.» en «Badby Holding (Worcester) S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article premier des Statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Badby Holding (Worcester) S.à r.l.» (ci-après, la Société).».

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des associés, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/342. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052402/98.

(160010911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.244.

Par résolutions signées en date du 11 janvier 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du gérant de catégorie B suivant avec effet au 15 décembre 2015:

Angeliki Alafi

2) Nomination du nouveau gérant de catégorie B suivant avec effet au 16 décembre 2015 et pour une durée illimitée:

Anne Boelkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016052404/17.

(160010667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Portugal Real Estate Opportunities Fund (S.C.A.) SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 185.974.

In the year two thousand fifteen on the twenty-eighth day of December,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Portugal Real Estate Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized as an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1526 on 13 June 2014 (the Fund). The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting was opened by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg representing Portugal Real Estate Opportunities Manager, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy

of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185913, as managing general partner of the Fund (the General Partner), being in the chair (the Chairman).

The Chairman appointed Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as secretary (the Secretary).

The meeting elected Mr Mustafa Nezar, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as scrutineer (the Scrutineer).

The bureau formed, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes;

2. it appears from said attendance list that 100% of the share capital of the Fund is represented at the present extraordinary general meeting and that the shareholders have been duly informed of the agenda of the meeting as set out hereafter, so that the meeting is validly constituted so that the general meeting can validly decide on all the item on the agenda;

3. the shareholders present or represented representing 100 % of the share capital of the Fund waive the convening formalities of the present extraordinary general meeting; and

4. the agenda of the meeting is the following:

- a. amendment of the articles of association of the Fund; and
- b. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the members of the bureau, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to amend articles 9.1, 9.3, 14.4, 19.1, 21.3, 27.1 and 27.2 of the articles of association of the Fund (the Articles). The aforementioned Articles now read as follows:

**Art. 9.1. First paragraph.** “The Sole Investor may not transfer any of its shares, rights or obligations with regard to the Fund other than to an Affiliate, without the consent of the General Partner, which will not be unreasonably withheld, provided that all Investor Shares are transferred to only one transferee.”

**Art. 9.3. A first paragraph to be inserted.** “For the purposes of these Articles “Affiliate” shall mean with respect to a person, any person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such person, (including in relation to a body corporate, any subsidiary or holding company thereof and any subsidiary of any such holding company).”

**Art. 14.4. First paragraph.** “The General Partner may be removed by the Fund by decision of the General Meeting of the Fund (provided that the General Partner will not have any veto right on such decision and Related Persons will not vote and not be counted for the quorum/majority requirements on such decision) upon the occurrence of any of the following events:

- i. a material breach by any Related Person of its or their obligations under the Articles, the Private Placement Memorandum or the investment management agreement entered into with the investment manager;
- ii. gross negligence (*faute lourde*), wilful misconduct (*dol*), bad faith, or fraud or breach of any applicable laws or regulations (including the rules of the CSSF in Luxembourg) by any Related Person;
- iii. bankruptcy (*faillite*), composition with creditors (*concordat préventif de faillite*), suspension of payments (*sursis de paiement*), controlled management (*gestion contrôlée*), judicial liquidation (*liquidation judiciaire*) or the appointment of a temporary administrator (*administrateur provisoire*) (or any equivalent insolvency proceedings in any relevant jurisdiction) of any Related Person or any application for such by any of them;
- iv. any order, judgment or decree of any court, arbitral tribunal or regulatory authority which prohibits or prevents any Related Person from carrying on its/his duties or performing its obligations in respect of the Fund and which is not rectified within thirty (30) calendar days of such order, judgment or decree;
- v. a breach of confidentiality which includes, *inter alia*, the disclosure of the potential investments of the Fund to a third party who is not related to the Fund. For the avoidance of doubt, this provision shall not apply to the information that the General Partner discloses to the service providers (on a “as needs” basis) or to any legal authorities.

For purposes of this article 14.4. “Related Person” shall mean the General Partner, the investment manager, and each of their respective Affiliates, directors, managers, officers, employees and executives and, for the purposes of the Fund shall include any member of the REYL group of companies.”

**Art. 19.1. First paragraph.** “Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders. Unless otherwise stipulated in the Articles or the Private Placement Memorandum, any resolution shall require the consent of the General Partner.”

**Art. 21.3. First paragraph.** “In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner pursuant to article 14.4 above or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the



General Partner shall have to abstain from voting and thus holds no veto right, being entitled only to inform the Sole Investor of its opinion on the relevant resolution.”

**Art. 27.1. First paragraph.** “The Fund may at any time be dissolved and put into liquidation by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles, provided that the consent of the General Partner shall not be required for such resolution to be validly taken.”

**Art. 27.2. A third paragraph to be inserted.** “For the avoidance of doubt the aforementioned event provides that the consent of the General Partner shall not be required for such resolution to be validly taken.”

No further item being on the agenda, the general meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Fund as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and by way of derogation from the provisions of the decree of 24 Prairial, year XI, the requirement to append a translation in one of the official languages is not applicable, in accordance with article 26 (2) of the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: Drauth, El Farhane, Nezar, Delvaux en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42093. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052416/103.

(160010248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

#### **Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.473.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Magenta Investment Luxembourg S.A. (the Company), a société anonyme, existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.473 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 10 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2291 on 26 October 2010. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 2 July 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2818 on 13 October 2015.

The meeting was opened at 11.15 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains;

The Chairman designates as secretary Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elects as scrutineer Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the present meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Change of the financial year of the Company with retroactive effect as of 30 June 2015 in order to start on the first day of July of each year and to end on the last day of June of the following year and exceptionally end of the current financial year on the last day of June 2015.

2. Amendment of article 22.1 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **22.1.** The business year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of the next year.”.

3. Change of the date of the annual general meeting to be held on the second Friday of December.

4. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **19. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company in Luxembourg on the second Friday of December at 2:00 p.m..”.

5. Amendment of articles 7.4, 23.3 and 23.4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **7.4.** The holders of MRPS have the dividend rights mentioned in article 23 and the liquidation rights mentioned in article 24 of the Articles.

**23.3.** The decision to distribute distributable profits and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions:

a) The holders of the MRPS are entitled pro rata firstly to a preferred fixed cumulative dividend (the "First Dividend") having a fixed annual rate of 1% per year (on the basis of a 365-day year) over the par value of each MRPS they hold;

b) Thereafter, the holders of the MRPS are entitled pro rata to a second preferred dividend (the "Second Dividend") equal to the Adjusted Accounting Profit as defined under 23.4.

The First Dividend and the Second Dividend are collectively referred to as the "MRPS Dividend Right".

**23.4.** The MRPS Dividend Right has the following features:

- it is directly connected to a work of art (or the portion of the direct or indirect holding of such work of art), financed by the MRPS and MRPS Premium Account, directly or indirectly held by the Company (the "Underlying Asset") and shall be paid from proceeds arising from the Underlying Asset exclusively;

- it is a right to be paid in priority to the holder(s) of Ordinary Shares and Preferred Shares in any year in which the Company has made sufficient distributable profits out of the Underlying Asset;

- if the First Dividend to which the MRPS would be entitled in a particular year is not paid in that year such dividend will accumulate as a debt owed to the MRPS shareholders until it is paid;

- the Second Dividend equals to the proceeds arising in direct relation to the direct or indirect holding of the Underlying Asset, less:

(i) the aggregate amount of the First Dividend on the relevant fiscal year; and

(ii) the aggregate amount of the expenses and tax losses in direct relation to the direct or indirect holding of the Underlying Asset on the relevant fiscal year; and

(iii) a margin of 0,25% over the par value of each MRPS and MRPS Premium Account;

divided by the total number of MRPS in issue (the "Adjusted Accounting Profit").”

6. Miscellaneous.

II. All shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the above-mentioned attendance list that the entire share capital of the Company being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to change the financial year of the Company with retroactive effect as of 30 June 2015 in order for it to start on the first day of July of each year and to end on the last day of June of the following year.

The current financial year of the Company having started on the first day of January 2015 has exceptionally ended on last day of June 2015.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 22.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **22.1.** The business year of the Company begins on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.”

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders to the second Friday of the month of December at 2.00 p.m. of each year.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company on the second Friday of December at 2:00 p.m..”

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the articles 7.4, 23.3 and 23.4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **7.4.** The holders of MRPS have the dividend rights mentioned in article 23 and the liquidation rights mentioned in article 24 of the Articles.

**23.3.** The decision to distribute distributable profits and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions:

- a) The holders of the MRPS are entitled pro rata firstly to a preferred fixed cumulative dividend (the "First Dividend") having a fixed annual rate of 1% per year (on the basis of a 365-day year) over the par value of each MRPS they hold;
- b) Thereafter, the holders of the MRPS are entitled pro rata to a second preferred dividend (the "Second Dividend") equal to the Adjusted Accounting Profit as defined under 23.4.

The First Dividend and the Second Dividend are collectively referred to as the "MRPS Dividend Right".

**23.4.** The MRPS Dividend Right has the following features:

- it is directly connected to a work of art (or the portion of the direct or indirect holding of such work of art), financed by the MRPS and MRPS Premium Account, directly or indirectly held by the Company (the "Underlying Asset") and shall be paid from proceeds arising from the Underlying Asset exclusively;
- it is a right to be paid in priority to the holder(s) of Ordinary Shares and Preferred Shares in any year in which the Company has made sufficient distributable profits out of the Underlying Asset;
- if the First Dividend to which the MRPS would be entitled in a particular year is not paid in that year such dividend will accumulate as a debt owed to the MRPS shareholders until it is paid;
- the Second Dividend equals to the proceeds arising in direct relation to the direct or indirect holding of the Underlying Asset, less:
  - (i) the aggregate amount of the First Dividend on the relevant fiscal year; and
  - (ii) the aggregate amount of the expenses and tax losses in direct relation to the direct or indirect holding of the Underlying Asset on the relevant fiscal year; and
  - (iii) a margin of 0,25% over the par value of each MRPS and MRPS Premium Account; divided by the total number of MRPS in issue (the "Adjusted Accounting Profit").”

There being no further business, the meeting is closed at 11.30 a.m..

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

L'assemblée générale des actionnaires de Magenta Investment Luxembourg S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.473, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2291 en date du 26 octobre 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date de 2 juillet 2015, publié le 13 octobre 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2818.

L'assemblée a été ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains;

Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Modification de l'exercice social de la Société avec effet rétroactif au 30 juin 2015 afin que celui-ci commence le premier jour de juillet de chaque année et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante et que l'actuel exercice social de la Société se termine exceptionnellement le dernier jour de juin 2015.

2. Modification de l'article 22.1 des statuts de la Société comme suit:

« **22.1.** L'année sociale commence le premier jour de juillet et finit le dernier jour de juin de l'année suivante.»

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir le second vendredi de décembre.

4. Modification de l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

« **19. Lieu et heure de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société au Luxembourg le second vendredi du mois de décembre à 14:00 heures.».

5. Modification de les articles 7.4, 23.3 et 23.4 des statuts de la Société comme suit:

« **7.4.** Les détenteurs de MRPS disposent du droit au dividende mentionné à l'article 23 et des droits rattachés à la liquidation évoqués à l'article 24 des présents statuts.

**23.3.** La décision de distribuer des profits distribuables et la détermination d'un montant d'une telle distribution doit être prise par les Actionnaires en conformité avec les dispositions suivantes:

a. Les MRPS donnent d'abord droit à leurs détenteurs au pro rata à un dividende préférentiel cumulatif (le «Premier Dividende») ayant un taux fixe annuel de 1% par an (sur la base d'une année de 365 jours) de la valeur au pair comptable de chaque MRPS qu'ils détiennent;

b. Par la suite, les MRPS donnent droit à leurs détenteurs à un second dividende préférentiel égal au Profit Comptable Ajusté (le "Second Dividende") comme défini à l'article 23.4.

Le Premier Dividende et le Second Dividende seront désignés ensemble comme le "Droit au Dividende MRPS".

**23.4.** Le Droit au Dividende MPRS a des caractéristiques suivantes:

- il est directement en lien avec une oeuvre d'art (ou une partie de la détention directe ou indirecte de cette oeuvre d'art), financé par le MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS, détenu directement ou indirectement par la Société (l'«Actif Sous-Jacent») et sera exclusivement payé à partir des gains découlant de l'Actif Sous-Jacent:

- il s'agit d'un droit payable en priorité à (aux) (l') Actionnaire(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles pour toute année au cours de laquelle la Société a réalisé suffisamment de profits distribuables liés à l'Actif Sous-Jacent,

- si le Premier Dividende auquel donne droit les MRPS pour une année donnée n'est pas payé au titre de cette année, ce dividende s'ajoutera en tant que dette due aux actionnaires de MRPS jusqu'à ce qu'elle soit payée;

- le Second Dividende est égal aux gains résultant de la détention directe ou indirecte de l'Actif Sous-Jacent, moins:

(i) le montant total du Premier Dividende de l'année sociale correspondante; et

(ii) le montant total des frais et pertes fiscales en lien avec la détention directe ou indirecte de l'Actif Sous-Jacent de l'année sociale correspondante; et

(iii) la marge de 0.25% de la valeur au pair comptable de chaque MRPS et Compte de Prime d'Emission des MRPS; divisé par le nombre total de MRPS émis (le «Profit Comptable Ajusté»).»

6. Divers.

II. Tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations, paraphées ne varientur par les comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que l'intégralité du capital social de la Société est dûment présent ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée, il a donc été fait abstraction d'une convocation..

IV. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société avec effet rétroactif au 30 juin 2015 afin que celui-ci commence le premier jour de juillet de chaque année et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

L'exercice social de la Société en cours ayant commencé le premier jour de janvier 2015, s'est exceptionnellement terminé le dernier jour de juin 2015.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 22.1 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **22.1.** L'année sociale commence le premier jour de juillet de chaque année et finit le dernier jour de juin de l'année suivante.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième vendredi du mois de décembre à 14.00 heures de chaque année.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 19 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société au Luxembourg le second vendredi du mois de décembre à 14.00 heures.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 7.4, 23.3 et 23.4 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **7.4.** Les détenteurs de MRPS disposent du droit au dividende mentionné à l'article 23 et des droits rattachés à la liquidation évoqués à l'article 24 des présents statuts.

**23.3.** La décision de distribuer des profits distribuables et la détermination d'un montant d'une telle distribution doit être prise par les Actionnaires en conformité avec les dispositions suivantes:

a. Les MRPS donnent d'abord droit à leurs détenteurs au pro rata à un dividende préférentiel cumulatif (le «Premier Dividende») ayant un taux fixe annuel de 1% par an (sur la base d'une année de 365 jours) de la valeur au pair comptable de chaque MRPS qu'ils détiennent;

b. Par la suite, les MRPS donnent droit à leurs détenteurs à un second dividende préférentiel égal au Profit Comptable Ajusté (le "Second Dividende") comme défini à l'article 23.4.

Le Premier Dividende et le Second Dividende seront désignés ensemble comme le "Droit au Dividende MRPS".

**23.4.** Le Droit au Dividende MPRS a des caractéristiques suivantes:

- il est directement en lien avec une oeuvre d'art (ou une partie de la détention directe ou indirecte de cette oeuvre d'art), financé par le MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS, détenu directement ou indirectement par la Société (l'«Actif Sous-Jacent») et sera exclusivement payé à partir des gains découlant de l'Actif Sous-Jacent:

- il s'agit d'un droit payable en priorité à (aux) (1<sup>o</sup>) Actionnaire(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles pour toute année au cours de laquelle la Société a réalisé suffisamment de profits distribuables liés à l'Actif Sous-Jacent,

- si le Premier Dividende auquel donne droit les MRPS pour une année donnée n'est pas payé au titre de cette année, ce dividende s'ajoutera en tant que dette due aux actionnaires de MRPS jusqu'à ce qu'elle soit payée;

- le Second Dividende est égal aux gains résultant de la détention directe ou indirecte de l'Actif Sous-Jacent, moins:

(i) le montant total du Premier Dividende de l'année sociale correspondante; et

(ii) le montant total des frais et pertes fiscales en lien avec la détention directe ou indirecte de l'Actif Sous-Jacent de l'année sociale correspondante; et

(iii) une marge de 0.25% de la valeur au pair comptable de chaque MRPS et Compte de Prime d'Emission des MRPS; divisé par le nombre total de MRPS émis (le «Profit Comptable Ajusté»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052272/256.

(160010426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Lux Schum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 111, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 89.699.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 16 septembre 2015*

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs à savoir:

- Monsieur Henri Schumacher, né le 08.11.1958 à Grevenmacher, demeurant 111 Rue Principale L-5480 Wormeldange
- Mademoiselle Vereha Schumacher, né le 22.02.1984 à Luxembourg, demeurant 111 Rue Principale L-5480 Wormeldange
- Madame Lidia Marques, né le 23.08.1957 à Mortagua, demeurant 111 Rue Principale L-5480 Wormeldange

Les mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2019.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes, à savoir PME Xpertise Sàrl, ayant son siège social au 2b Ennert dem Bierg L-5244 Sandweiler (RCSL B 100.087). Le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016052259/21.

(160011052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Lakeside Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.845.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mister Carl Huttenlocher, born in Connecticut, in the United States of America, on October 3, 1972, holder of passport n° 422042973, and residing at 9/F Opus Hong Kong, 53 Stubbs Road, The Peak, Hong Kong,

here represented by Miss Catherine Messang, private employee, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy with substitution, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that he is the sole shareholder of the company Lakeside Corporation S.à r.l., having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Luxembourg Chamber of Commerce under number B 180.845, has been incorporated pursuant to a deed dated 30 September 2013, executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2925 on 20 November 2013, whose articles of association have not been amended since (the Company);

- that the capital of Lakeside Corporation S.à r.l. is fixed at twenty-seven thousand US Dollars (USD 27,000.-), represented by twenty-seven thousand (27,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-), fully paid;

- that Mister Huttenlocher, prenamed, being the sole holder of the shares of the Company (the Sole Shareholder) has deliberated upon the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to set up on voluntary liquidation the company;
2. Appointment of a liquidator and definition of his powers;
3. Powers of the liquidator and instructions to the liquidator;
4. Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Miss Andia Shtepani, private employee, born on 12 June 1976 in Tirana (Albania), professionally residing at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"). The Liquidator is entitled to execute all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the Sole Shareholder in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under her own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at two thousand five hundred euro (EUR 2,500) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carl Huttenlocher, né dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique, le 3 octobre 1972, porteur du passeport No. 422042973, et résidant au 9/F Opus Hong Kong, 53 Stubbs Road, The Peak, Hong Kong

ici représenté par Madame Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration avec substitution, après signature « ne varietur » par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'il est le seul associé de la société Lakeside Corporation S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 180.845, a été constituée sous le régime légal du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu en date du 30 septembre 2013 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2925 du 20 novembre 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la Société);

- que le capital social de la société Lakeside Corporation S.à r.l., s'élève actuellement à vingt-sept mille Dollars US (USD 27.000,-), représenté par vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Huttenlocher, précité, agissant en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de mettre la société volontairement en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Pouvoirs du liquidateur et instructions au liquidateur;
4. Divers.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Madame Andia Shtepani, employée privée, née à Tirana (Albanie), le 12 juin 1976, demeurant professionnellement au 24, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut exécuter les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: C. Messang et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30355. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052217/124.

(160010549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Korea Property Company Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 90.195.

Le 15 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de M. Michael Duke Thomson, en tant que liquidateur de la Société, avec effet au 15 janvier 2016.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 15 janvier 2016, M. Philippe Detournay est le seul liquidateur de la Société pour une durée indéterminée.

*Liquidateur:*

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Liquidateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 janvier 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016052201/19.

(160011155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Kaymu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.040.

Die koordinierte Satzung vom 23/12/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15/01/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notar*

Référence de publication: 2016052195/12.

(160010855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Kaya Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.954.

Les statuts coordonnés au 23/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016052205/12.

(160010875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Rollingergrund Immo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.576.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROLLINGERGRUND IMMO S.A.», ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.576, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 736 du 11 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2226 du 20 octobre 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie JURIN, Directeur juridique, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L- 8287 Kehlen, Zone Industrielle à l'adresse suivante: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem;

2. Modification subséquente de l'article 1 alinéa 3 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à l'adresse suivante: L-1857 Luxembourg, 5 rue du Kiem avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1 alinéa 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts»

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Jurin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42074. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052466/61.

(160011281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**RDF Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 166.634.

—  
CLOSURE OF LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenues à Bascharage en date du 24 décembre 2015.*

L'assemblée à l'unanimité,

a décidé

De clôturer la liquidation au 24 décembre 2015.

a décidé

De conserver les livres et documents sociaux de la société pour une durée de 5 ans au siège social situé 3 Rue de la Résistance L-4942 Bascharage.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016052475/18.

(160011292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.846.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052489/9.

(160011202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**Stafford Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.560.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December,

Before Us Maître Pierre Probst, notary, residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Stafford SICAV, an investment company with variable capital (Société d'investissement à capital variable) having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 176560.

The articles of incorporation have been published for the first time in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 22 April 2013 under number 953.

The Meeting is chaired by Nadine Closter, employee, professionally residing in 2, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 196, L-9002 Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting abstains from the appointment of a secretary and a scrutineer.

The Meeting having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of the powers of attorney who represent

the shareholders who are not present and the Chairman. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. all shareholders on record have been convened to the Meeting accordingly by publications made on 25 November 2015 and 11 December 2015 in the “Mémorial”, “Börsenzeitung”, “Il Giornale”, “Tageblatt”, “Luxemburger Wort” and “The Independent”;

II. it appears from the attendance list that 13.785 (thirteen thousand seven hundred and eighty-five) shares without par value of 413.009 (four hundred thirteen thousand nine) shares are present or duly represented at the Meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on 13 November 2015 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV. the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

V. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Update of the denomination of the European Directives mentioned in article 4 subsection 2 h) and article 4 subsection 6 g).

2. Replacement of subsection 4 a) in article 4 with a new subsection 4 “Derivatives” and deletion of paragraph “e) Securities lending” in this subsection of article 4.

3. Deletion of subsection “5. Repurchase agreements” and insertion of a new paragraph “5. Collateral and re-investment of collateral” in article 4.

4. Deletion of the sentences “Swaps are valued at their market value. In the case of interest swaps, the underlying interest evolution is taken into consideration.” in article 14 subsection 5 d).

5. Change of date of the Annual General Meeting from second Wednesday in November to third Tuesday in July in article 20 subsection 1.

6. Insertion of a new paragraph after subsection 1 in article 37 as follows:

“For the ongoing administration of the respective sub-fund, including the fulfilment of central administration duties, the Management Company receives a fee the amount, calculation and payment of which is described in detail in relation to the respective sub-fund in the relevant appendix to the Prospectus. This fee is subject to applicable VAT. The fees of the central administration agent for the fulfilment of its duties are included in such administration fee.”

7. Deletion the subsection 6 e) in article 37 and renumbering of the subsections f), g) h) i) j) k) l) m) n) o) p) q) r) s) t) u) v) w) x) y) with the subsections e), f), g) h) i) j) k) l) m) n) o) p) q) r) s) t) u) v) w) x).

8. Introduction of a new subsection y) in article 37: “costs relating to a trade repository in accordance with EMIR.”

9. Several minor changes and updates, such as in article 16 subsection 2 as well as article 37 subsection 1 and 3.

10. Restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above described changes.

11. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously adopts the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to update the denomination of the European Directives mentioned in article 4 subsection 2 h) and article 4 subsection 6 g).

*Second resolution*

The Meeting resolves to replace the subsection 4 a) in article 4 with a new subsection 4 “Derivatives” and deletion of paragraph “e) Securities lending” in this subsection of article 4.

*Third resolution*

The Meeting resolves to delete the subsection “5. Repurchase agreements” and to insert of a new paragraph “5. Collateral and re-investment of collateral” in article 4.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to delete the sentences “Swaps are valued at their market value. In the case of interest swaps, the underlying interest evolution is taken into consideration.” in article 14 subsection 5 d).

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to change the date of the Annual General Meeting from second Wednesday in November to third Tuesday in July in article 20 subsection 1.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to insert a new paragraph after subsection 1 in article 37 as follows:

“For the ongoing administration of the respective sub-fund, including the fulfilment of central administration duties, the Management Company receives a fee the amount, calculation and payment of which is described in detail in relation to the respective sub-fund in the relevant appendix to the Prospectus. This fee is subject to applicable VAT. The fees of the central administration agent for the fulfilment of its duties are included in such administration fee.”

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to delete the subsection 6 e) in article 37 and renumbering of the subsections f), g) h) i) j) k) l) m) n) o) p) q) r) s) t) u) v) w) x) y) with the subsections e), f), g) h) i) j) k) l) m) n) o) p) q) r) s) t) u) v) w) x).

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to introduce new subsection y) in article 37: “costs relating to a trade repository in accordance with EMIR.”

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to update several minor changes, such as in article 16 subsection 2 as well as article 37 subsection 1 and 3.

*Tenth resolution*

The Meeting resolves to restate the articles of association of the Company in order to reflect the above described changes.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 800 (EIGHT HUNDRED Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Ettelbruck on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22623. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur ff. (signé):* Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052503/105.

(160010956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Serrano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052522/10.

(160010890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Eurofins Analyses Environnementales pour les Industriels France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 165.609.

La société prend acte que:

- M. Luca Cozzani, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. David Besnault, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016052897/15.

(160012060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**Immèo Berlin Prime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.049.

*Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire circulaire du 10 décembre 2015*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission en qualité de gérant de Mr Philippe Prud'homme, domicilié 30, avenue Kléber, F - 75208 Paris cedex.

Référence de publication: 2016053023/11.

(160011380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**NSS New Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 143.660.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 juillet 2014, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Alan Dundon, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Alain Heinz, administrateur de catégorie B, avec adresse au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- Trishul Thakore, administrateur de catégorie A et président de la Société, avec adresse au 180, Piccadilly, 6<sup>ème</sup> étage, W1J 9ER Londres, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 24 septembre 2015, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de READ S.à.r.l., avec siège social au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 15 juillet 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053155/22.

(160011987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.720.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société en date du 21 décembre 2015 que:

- Mr. Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Mr. Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, demeurant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, sont nommés en tant que membres du conseil de surveillance avec effet au 21 décembre 2015 et ce jusqu'au 21 décembre 2021.

Le conseil de surveillance de la société se compose désormais comme suit:

- Mr Cédric Pedoni;

- Mr Geoffrey Limpach;

- Mr Thomas Hodges;

- Mr Laxxon Chan;

- Mr Stefan Lambert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053156/22.

(160011692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**Alpha Trains HWN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 203.041.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alpha Trains Development No. 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand euros (EUR 20,000), having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is at Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After having been signed *ne varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Alpha Trains HWN S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for

its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5. The Company may also:

(a) buy, sell, take on lease or hire, lease or hire out, otherwise dispose of and generally deal in, and carry on business as proprietor of, plant, machinery, equipment, components, furnishings, parts, tools, accessories, goods and materials, electronic and electrical apparatus and appliances of every kind and description, vehicles and vessels of every kind and description (including, but not limited to, railway rolling stock), on any terms whatsoever; and

(b) manufacture, install, insure, repair, maintain, replace, modify, test and carry out experiments on any plant, machinery, equipment, apparatus, appliances, vehicles and vessels belonging to the Company or any other person and enter into arrangements with companies, firms and persons for promoting, increasing and facilitating the purchase, sale, lease or hire or other disposition of and manufacture, installation, insurance, upkeep, maintenance, replacement, modification, testing of and carrying out of experiments on the same and finance, subsidise or assist in any such transactions.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. Where the Company is managed by more than two managers, the majority of the managers shall be Luxembourg residents, but otherwise at least one of the managers shall be a Luxembourg resident.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and a sole class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Art. s fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.



(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required by the Company's corporate interest or at the request of any one manager, at the place located in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the convening notice. Any resolutions taken at a meeting of the Board that is neither held in, nor initiated from, the Grand Duchy of Luxembourg shall not be valid.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and a sole class B manager, at least one (1) class A manager and the sole class B manager vote in favour of the resolutions. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other similar means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed valid and equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting to the extent that such conference by telephone, video or other means of communication is initiated from Luxembourg and that no manager is located in the United Kingdom, the Federal Republic of Germany or the Kingdom of Belgium while participating in such conference by telephone, video or other means of communication.

## 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and the sole class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature(s) of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, at a time and date as specified in the convening notice, within six months of the end of each financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Corporate files, material contracts, and documents such as accounting records and financial documents must be issued, signed, and kept by the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Jan Vanhoutte, born on 31 March 1976 in Hanau, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class A Manager of the Company; and

Shaun Mills, born on 18 June 1959 in Leigh, England, with professional address at Cäcilienstrasse 30, D-50667 Cologne, as class B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is located at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de décembre,

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alpha Trains Development No 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000), dont le siège social se situe 22, rue Alfred

de Musset, L-2175 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

représenté ici par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Alpha Trains HWN S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et d'émissions d'instruments de dettes ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments prévus pour sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toute transaction concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société peut également:

(i) acquérir, vendre, prendre en location ou à bail, donner en location ou à bail, disposer autrement et de manière générale exercer le commerce en tant que propriétaire de matériels industriels, machines, équipement, composants, fournitures, pièces, outils, accessoires, marchandises et matériels, appareils électriques et électroniques et applications de toutes sorte et description, véhicules et vaisseaux de toute sorte et description (y compris mais non limité au matériel roulant ferroviaire), quelles qu'en soient les conditions; et

(ii) fabriquer, installer, assurer, réparer, entretenir, remplacer, modifier, tester, et faire des expériences sur tout matériels industriels, machine, équipement, appareil, applications, véhicules et vaisseaux appartenant à la Société ou à toute autre personne et conclure des arrangements avec des sociétés, entreprises et personnes pour promouvoir, augmenter et faciliter l'acquisition, la vente, la location ou la location à bail, ou toute autre disposition, et fabriquer, installer, assurer, améliorer, entretenir, remplacer, modifier, tester et faire des expériences sur ceux-ci et financer, subventionner ou prêter assistance dans toute transaction de cette nature.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Lorsque la Société est gérée par plus de deux gérants, la majorité des gérants sera résident luxembourgeois mais dans les autres cas, au moins un gérant sera résident luxembourgeois.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B.

**8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

**8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige ou à la demande d'un gérant au lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Toute décision prise lors d'une réunion du Conseil qui n'est ni tenue ni initiée à partir du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et l'unique gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue dans la mesure où cette conférence téléphonique ou visio-conférence ou autre moyen de communication est initiée depuis Luxembourg et qu'aucun gérant ne se trouve au Royaume-Uni, en République Fédérale d'Allemagne ou au Royaume de Belgique quand il participe à cette conférence téléphonique, visio-conférence ou autre moyen de communication.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et du gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associés

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

### Art. 12. Associé unique. Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, à l'heure et à la date spécifiées dans la convocation, endéans les six mois après la fin de chaque exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés (le cas échéant), augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par cette distribution de dividende, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les documents sociaux, les contrats importants et les documents tels que les données comptables et les documents financiers sont émis, signés et conservés par la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Jan Vanhoutte, né le 31 mars 1976 à Hanau, Allemagne, dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme Gérant de classe A de la Société; et

Shaun Mills, né le 18 juin 1959 à Leigh, Angleterre, dont l'adresse professionnelle se situe à Cäcilienstrasse 30, D-50667 Cologne, comme Gérant de classe B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Alfred de Musset, L- 2175 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050012/518.

(160008849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

#### **UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

#### *Résolutions circulaires du 26 novembre 2015*

- Est élu au Conseil d'Administration le 30 novembre 2015

\* M. Eugène DEL CIOPPO, président du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2016, Aeschenplatz 6, CH-4052 Basel, Switzerland

- Mandat non renouvelé au 29 novembre 2015:

\* M. Mark PORTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050802/15.

(160008376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.